

PRIX DE L'ABONNEMENT
 payable d'avance.

Lyon, 20 fr. pour l'année.
 — 11 pour 6 mois.
 — 6 pour 3 mois.
 Département du Rhône, 24 fr.
 Hors du dépt., 22 fr. pour l'année.



L'ARTISTE

EN PROVINCE,

(Entrée Lyon)

JOURNAL DES THÉÂTRES, DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS,

Avec Portraits et Dessins lithographiés par les premiers Artistes, Musique de piano et Romances composées pour le Journal, et délivrés gratuitement aux Abonnés.

L'ARTISTE,

Journal petit in-folio,
 imprimé avec luxe; Table et
 Couverture.

Formant un beau volume
 Album à la fin de l'année;
 Paraît tous les Dimanches.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue de l'Arbre-Sec, 51; — chez Guymon, libraire, rue Lafont, 26; — chez Louis Perrin, imprimeur, rue d'Amboise, 6; — et chez Chevalier et Dizier, place de l'Herberie.

Les abonnements et les insertions sont reçus, à Paris, à l'Office-Correspondance de Auguste de Vigny, place de la Bourse, 5; dans les départements, chez tous les directeurs des Postes. — Affranchir les lettres et les annonces.

Les avis et les réclamations doivent être adressés à Lyon, au Bureau central, rue de l'Arbre-Sec, 51. — Prix des annonces, 25 c. la ligne. — On traite de gré à gré pour les annonces d'une certaine étendue.

M. A. COUCHAUD, architecte, publie à Lyon un ouvrage du plus haut intérêt : nous voulons parler de son travail très détaillé sur les Eglises byzantines en Grèce, dont nous avons annoncé à plusieurs reprises l'apparition. Pour donner à nos lecteurs une idée plus complète d'une œuvre toute artistique, et dont les renseignements peuvent devenir précieux pour ceux qui veulent connaître par la description des monuments eux-mêmes l'histoire des différents styles de l'architecture du moyen-âge, nous ne pouvons mieux faire que de leur mettre sous les yeux une des nombreuses planches qui accompagnent le livre de M. Couchaud. Entre toutes, nous prenons au hasard la planche qui représente le monastère de Daphni. A l'égard de ce monument, l'auteur s'exprime ainsi :

MONASTÈRE DE DAPHNI.

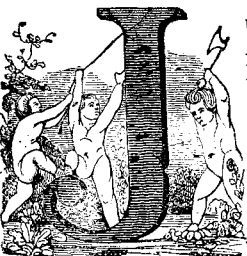


C'est à dix kilomètres environ d'Athènes, entre deux montagnes, sur la route qui conduit actuellement d'Athènes à Lepsinia (l'ancienne Eleusis), et non loin des ruines de l'ancien temple de Cérès, que s'élève encore aujourd'hui comme une masse imposante et pittoresque, l'église de l'ancien monastère de Daphni, placée sur un point culminant de la route. On découvre, en montant sur ses terrasses, d'un côté la plaine de l'Attique, et de l'autre le fond du golfe de Salamine, avec les ruines de l'ancienne acropole d'Eleusis. Cette position avantageuse l'a-t-elle aussi fait choisir, pendant la guerre de l'indépendance, pour un poste militaire, et c'est à lui qu'elle doit sans doute ses fréquentes spoliations : car, si l'église du monastère est encore debout, le cloître n'a pu résister, et un mur crénelé en indique seul l'enceinte. Cette planche représente la partie postérieure de l'église de cet important monastère.

DES DIVERS PROJETS

PRÉSENTÉS POUR LA

Régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux.



Jusqu'à ce jour une multitude de plans plus ou moins heureux ont été établis pour déterminer l'emploi auquel on pourrait consacrer les terrains naguère occupés par la Boucherie des Terreaux. Soit à cause de la présentation prématurée de ces projets, ou du peu de suites que leurs auteurs ont donné à leurs idées, il est certain que tous les plans ont passé inaperçus pour le plus grand nombre des intéressés à cette question.

Cependant, aujourd'hui que le public semble demander une solution définitive, il est opportun d'examiner d'une manière générale quels ont été les projets eux-mêmes, ainsi que leur valeur relative, afin de provoquer, s'il est possible, de la part de nos autorités administratives la nomination d'une commission chargée de donner son avis sur toutes les opinions, et de hâter l'exécution du plan adopté; car l'ensemble de la question se rattache plus qu'on ne pense aux intérêts financiers de notre ville, à l'assainissement physique et moral du quartier, et à une importante question d'art. Donc, il s'agit de savoir si on livrera les terrains disponibles aux spéculations particulières, ou à l'édification d'un monument confortable et somptueux.

Les projets présentés sont :

- 1° de MM. Dunod et Couchaud.
- 2° de MM. Barillon et R. Flachéron.
- 3° de MM. Jame et Desjardin.

MM. Dunod et Couchaud, auteurs du premier projet, proposent à la ville de rester toujours propriétaire de l'emplacement de l'ancienne

boucherie des Terreaux, ainsi que des terrains qu'elle pourra obtenir de la démolition de la rue du Bessard et de cet immense emplacement, après avoir prélevé ce qui doit appartenir à la voie publique en se conformant aux récentes dispositions du Conseil municipal, utiliser les deux mille cinq cents mètres carrés superficiels qui resteraient en permettant ou proposant à une compagnie, si la ville elle-même ne veut pas s'en charger, d'élever sur ce terrain des constructions équivalant en dépenses à la valeur totale de l'emplacement, qui correspond à un capital d'un million cinq cent mille francs.

La compagnie, avec une somme égale, pourrait, d'après les plans de ces Messieurs, élever un édifice dont nous ne pouvons que donner ici un rapide aperçu.

Au rez-de-chaussée régnerait un large passage couvert, entièrement bordé de boutiques. Le premier étage serait affecté, du côté qui regarde l'Hôtel-de-Ville, à une bourse, à une salle de pas perdus donnant accès aux chambres de commerce, chambre des prud'hommes, tribunal du commerce, et aux pièces dépendantes de ces tribunaux. De l'autre côté faisant face au pont de la Feuillée, c'est-à-dire à l'extrémité opposée des constructions, serait placé le local destiné à la réunion projetée des Cercles réunis.

Ce local pourrait se composer d'une riche et vaste salle servant de salle de concert et de bal, et au besoin même d'exposition, si l'on ne veut pas en faire élever une seconde au-dessus entièrement consacrée aux expositions de la Société. Seraient placés, contigus à ces salles, les salons, bibliothèques, billards, et autres pièces nécessaires à la réunion des diverses Sociétés. Les corps de bâtiments intermédiaires, qui relieraient les deux monuments publics, seraient affectés aux locations particulières. L'ensemble de l'édifice pourrait rapporter, d'après les calculs établis :

1° Une somme de 110,000 fr., provenant des 56 boutiques et arrières boutiques du passage	110,000 fr.
2° Une somme de 25,000 fr., pour location des tribunaux et de la bourse	25,000
3° Une somme de 25,000 fr., pour location des Sociétés réunies.	25,000
4° Une somme de 20,000 fr., provenant des autres locations et appartements	20,000

Total. 180,000 fr.

La ville, comme propriétaire des terrains, le serait par conséquent de la moitié de la valeur générale, et percevrait un revenu annuel de 90,000 fr.; et la Compagnie, comme propriétaire des constructions qu'elle aurait élevées et qui se montent à une somme de 1,500,000 fr., percevrait également un revenu annuel de 90,000 fr.

D'après cela, on voit que la ville, qui ne retirait qu'un faible revenu de la destination précédente de cet emplacement, se trouverait immédiatement, et sans autres dépenses que l'achat de quelques maisons sans valeur de la rue du Bessard, percevoir un revenu assuré de 90,000 fr., chiffre que nous ne trouvons certainement pas exagéré. De son côté, la Compagnie qui se serait chargée de cette entreprise aurait placé ses fonds très avantageusement dans un quartier et sur des bâtiments qui ne peuvent que prendre de jour en jour une plus grande valeur. Dans l'ensemble de ce projet, la rue du Bessard actuelle serait remplacée par une autre sur le prolongement de la rue de la Cage, et toutes deux seraient portées à la largeur adoptée de huit mètres. Le passage se trouverait placé sur un axe partant du pont de la Feuillée et se dirigeant vers l'Hôtel-de-Ville, et le même plan indique un autre passage faisant suite au premier et traversant la masse de bâtiments comprise entre la rue de la Cage et la place des Carmes. Tel est le résumé de ce vaste projet, qui doterait notre ville d'un monument qui nous manque entièrement. Ce projet se recommande surtout par l'unité de conception, une exécution facile, un rapport assuré, et surtout des plans exacts.

Passons maintenant au second projet, celui de MM. Ch. Barillon et Flachéron : dans ce projet, M. Barillon commence par attaquer l'alignement adopté par l'ordonnance royale de 1840, se fondant

d'abord sur ce que l'emplacement laissé par ce plan aux constructions serait d'une forme trop désavantageuse : en effet, le terrain forme un trapèze ayant environ 42 mètres de large sur la place de la Boucherie et 12 sur la place de la Feuillée ; ensuite sur ce que les deux rues de la Boucherie et du Bessard, venant aboutir à un seul point, au lieu d'avoir une direction différente, feraient double emploi et se nuiraient mutuellement. Pour obvier à ces inconvénients, M. Barillon propose de revenir à l'alignement de 1858 qu'il trouve beaucoup plus avantageux, et pour l'emplacement à bâtir qu'il régularise, et pour quelques achats de maisons dont on pourrait se passer. Travaillant donc sur ces données, ces Messieurs, divisant leur terrain en quatre parties, commencent par abandonner aux spéculations particulières le quart de ce terrain situé sur la place de la Boucherie, et utilisent les autres trois quarts de la manière suivante : au rez-de-chaussée, une Bourse abritée et une Bourse en plein vent, resserrée entre le monument et les constructions particulières, tout le reste en boutiques donnant sur les deux rues, et au milieu un couloir vitré conduisant aux distributions supérieures disposées pour le local affecté, comme au précédent projet, à la réunion projetée des Cercles. Au 2^e étage seraient placées les salles dépendant de ce Cercle, et de plus, les tribunaux du commerce, des prud'hommes et la chambre du commerce. Enfin, au 5^e étage serait placée la salle d'exposition de la Société des Amis des Arts, et les pièces dépendantes de tous les tribunaux placés à l'étage supérieur.

Cet édifice, d'après le plan de ces Messieurs, devrait être simple, mais de bon goût. Quant aux distributions, ces Messieurs ne nous les présentent que comme une preuve de la possibilité de loger d'une manière à la fois commode et convenable les diverses institutions destinées à y prendre place. Ces plans, comme on le voit, ne doivent donc être considérés que comme un simple document explicatif : aussi nous abstenons-nous de toute critique d'art.

Quant aux moyens de réalisation, après s'être étendus avec détails sur la manière d'établir les ressources financières d'un Cercle, après en avoir fait pour ainsi dire le budget, pour prouver l'organisation possible d'une semblable société, ces Messieurs proposent à la ville de former une association avec les constructeurs, dont les bases fondamentales seraient, d'une part, l'apport des parties nécessaires du sol que la ville possède, et d'autre part l'apport de l'édifice que le constructeur s'engagerait à élever. Cet apport du constructeur pourrait coûter en tout une somme de 1,500,000 fr. y compris l'acquisition du terrain utile au complément de l'emplacement destiné à l'édifice, évalué à 200,000 fr. : la construction de l'édifice ne serait que de 800,000 fr., somme certainement un peu faible ; plus, 50,000 fr. pour frais accessoires ; plus, 400,000 fr. pour l'intérêt de l'argent engagé ; plus, 50,000 fr. pour l'installation des Cercles ; enfin, 400,000 fr. pour frais imprévus.

La dépense totale s'élèverait donc à treize cent mille francs.

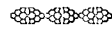
Quant aux profits, la ville aurait d'abord ceux de l'installation de ses tribunaux, de la possession des revenus de l'édifice après la 28^e année, plus la vente d'un quart de l'emplacement non destiné à l'édifice projeté. Pour l'entrepreneur, M. Barillon prouve que son capital lui rapporterait au moins le six pour cent. — Tel est, en résumé, le travail plus financier qu'artistique de MM. Barillon et Flachéron. Maintenant passons au troisième projet, celui de MM. Jame et Desjardin, projet plus artistique que financier.

Ici, il n'est nullement question de discuter sur le terrain. M. Desjardin a fait son projet sur le plan adopté en 1840, et dernièrement encore M. Jame a fait insérer dans les journaux une note par laquelle nous avons appris que la nouvelle délibération du Conseil municipal, qui changeait la dimension de l'emplacement destiné à l'édifice, loin de nuire au projet, ne faisait que l'accroître et l'embellir. Ainsi donc, cette dernière proposition a le mérite de se prêter à toutes les exigences.

On sait que l'emplacement du terrain dont on peut disposer forme un trapèze. M. Desjardin n'utilise qu'environ la moitié de cet espace, et abandonne le reste aux maisons bourgeoises. Le plan de cet architecte ne fait nullement mention de passage, ni de Bourse, ni de tribunaux, mais il est exclusivement consacré au local destiné à la réunion projetée des Cercles. Le rez-de-chaussée seulement serait livré aux magasins. Au 1^{er} étage, salle de bal et salon ; à l'entre-sol, au-dessus du 4^{er} étage, salles de billard ; au 2^e étage, la salle d'exposition et les pièces dépendantes, à la réunion de ces Sociétés.

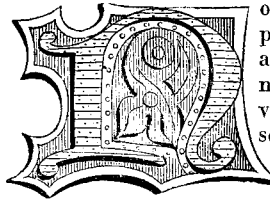
La question de dépense est encore à l'étude. On a fait le plan : on y dépensera ce qu'on voudra. La question d'arrangement avec la ville n'est pas non plus traitée. La seule chose dont on s'occupe sérieusement, c'est de réunir mille souscripteurs, et avec les 105,000 fr. provenant de ces souscriptions on cherchera à organiser le Cercle : on trouvera des entrepreneurs, on prendra des arrangements, on promettra des masses de jouissances, enfin on organisera le Cercle, dont tous les précédents projets se bornent à assurer le local. La question d'art est donc la seule traitée d'une manière adroite : les couleurs des rideaux, des portes, des plafonds, sont indiquées avec une certaine habileté de pinceau ; quant aux parties de construction, de solidité, on les a à demi-voilées sous des couches de couleur. Cependant, si le projet est aussi près de son exécution qu'on veut bien le prétendre, il faut que M. Desjardin se hâte de présenter les devis, d'étudier les plans, afin que les souscripteurs sachent à quoi ils doivent s'engager. Du reste, nous pensons que, jusqu'au moment où les mille souscripteurs seront trouvés, le temps aura suffi pour prendre toutes les mesures nécessaires.

Pour nous résumer, disons que trois projets ont été sérieusement présentés : celui de MM. Dunod et Couchaud, en janvier 1844 ; celui de MM. Barillon et Flachéron, en février 1844 ; enfin, celui de MM. Jame et Desjardin, dans le courant de 1844. De tous ces projets, on répète souvent que celui de M. Desjardin est le seul que la Société, présidée par M. Alphonse Jame, paraît avoir adopté ; et cependant aucune Société n'a été encore organisée d'une manière régulière, et n'est en pouvoir de prendre une résolution aussi importante, tant sous le rapport financier que sous le rapport artistique. Nous faisons des vœux pour que l'autorité, ou la Société, si elle se constitue, rédige franchement un programme et admette, après un mûr examen, celui des plans qu'on pensera devoir le mieux remplir toutes les conditions voulues pour résoudre une question dont on paraît s'occuper avec tant de persistance et d'ardeur.



GRAND-THÉÂTRE.

La Favorite, opéra en 4 actes, de Donizetti.



Mous n'avons pas à rendre compte de cette première représentation, qui ne s'est pas accomplie, et qui ne réveille que des souvenirs pénibles. Au 5^e acte, Mad. Minoret, violemment indisposée, n'a pas pu achever son rôle, et l'ouvrage en est resté là.

Ainsi, voilà un opéra qu'il eût été habile de monter l'année dernière (et quand nous disons habile, c'est trop, car il n'aurait fallu que du sens commun pour cela) ; voilà un opéra, disons-nous, destiné avec Mad. Roule à un brillant succès, dont on a retardé l'apparition jusqu'à ce jour, et qu'un événement malheureux vient interrompre tout-à-coup : et encore la direction, tellement le hasard la sert au milieu de ses bévues même les plus lourdes, gagne-t-elle à l'accident survenu à Mad. Minoret, d'éviter la chute complète que *la Favorite* était destinée à subir ! Nous ne parlons pas ici du mérite de l'œuvre, nous ne faisons allusion qu'à sa déplorable exécution.

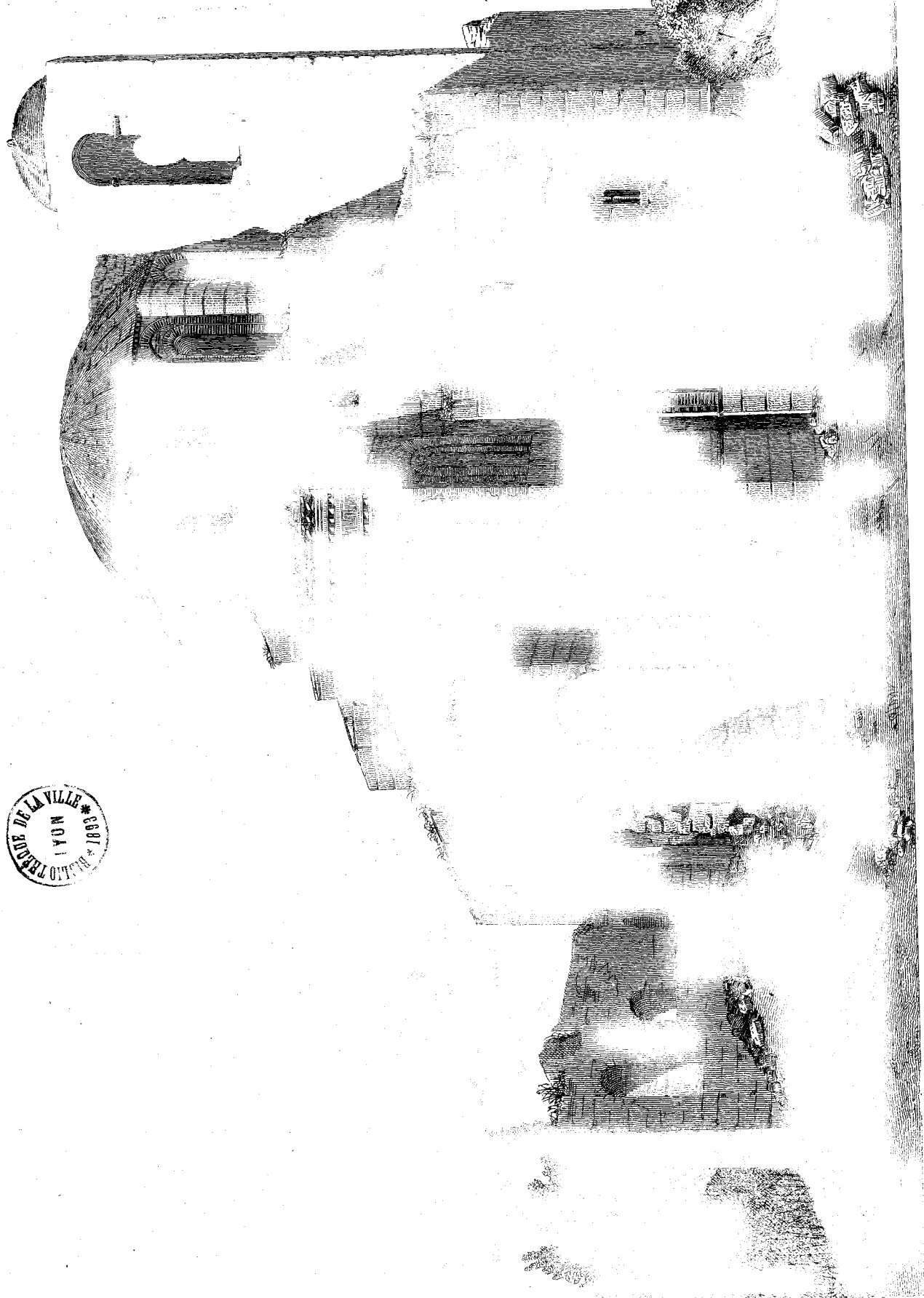
Mad. Minoret a résilié son engagement. Cette dame, que, d'après nos souvenirs, nous avions désiré voir revenir à Lyon, n'est plus ce qu'elle était il y a deux ans. Cela tient sans doute à son éloignement de la scène pendant ces deux années et à de cuisants chagrins domestiques, qu'il nous est pénible de rappeler lorsque nous n'avons à nous préoccuper que de la question d'art. Elevée dans d'excellents principes de chant, à l'école de Chorán, Mad. Minoret peut rester au théâtre si elle veut adopter l'emploi très honorable des fortes chanteuses, mères dugazons, emploi important et pour lequel, en province, il manque des sujets.

Notez, s'il vous plaît, chers lecteurs, que la veille de cette malencontreuse soirée la direction avait affiché un troisième relâche, toujours pour les répétitions générales de *la Favorite*. Si ce n'est pas là de l'impuissance, c'est d'un laisser-aller par trop leste ! Qu'en pensent le public et les abonnés ?

Ainsi, jusqu'à ce que *la Favorite* soit représentable, nous aurons à nous abstenir de toute critique musicale, et Dieu sait si un second essai est possible aujourd'hui ! Qui se chargera du rôle de Léonor ? Pour cette musique destinée à Mad. Stoltz, nous ne voyons personne ici dans les conditions vocales voulues. La direction d'un théâtre de premier ordre comme celui de Lyon devrait savoir que, sous peine de ne rien monter des nouveautés de l'Académie de musique, un contralto ou mezzo contralto est indispensable, puisqu'on écrit pour Mad. Stoltz aujourd'hui. Les cantatrices, dites fortes chanteuses, de province, font mettre volontiers sur leurs engagements qu'elles chanteront les *Falcon* et les *Stoltz* ; ce qui est physiquement impossible, puisqu'il s'agit de deux registres de voix qui n'ont que peu de rapports entre eux. Jusques à quand subordonnera-t-on les emplois aux qualités vocales, au lieu de forcer les voix, comme on le fait aujourd'hui, pour tenir un emploi ? Il n'est pas question de drame ici, mais de musique, et nous demanderons à quelle époque notre première scène consentira à raisonner musique, toutes les fois qu'il s'agira d'un opéra.

Quel que soit du reste l'avenir de *la Favorite* à Lyon, on ne nous en aura pas moins donné une fort triste idée de ce qu'eût été une première représentation complète. Si M. Arnaud était disposé à chanter le 4^e acte comme il a chanté les trois premiers, on n'aurait pu garder qu'une assez mauvaise opinion de son aptitude à créer un rôle nouveau, de son intelligence d'artiste dont certains admirateurs font si grand cas. La voix de ce chanteur devient de plus en plus énigmatique ; et quant au style et à l'entente du rôle, néant. Barrielle est déplacé dans le supérieur des moines, pour lequel il faut une première basse noble et sévère, et qui appartient à Serda.

Nous en sommes vraiment fâchés pour Lesbros qui se voit privé d'une très honorable création, et les artistes savent si à Lyon les créations sont rares ! Baroilhet a fait à Paris la plus grande partie du succès de *la Favorite*, et l'on voit sans peine que Donizetti a caressé ce rôle de ses plus douces mélodies, qu'il l'a entouré de toute sa prédilection, et qu'il a mis dans la bouche du roi de Castille ce que ses inspirations lui ont dicté de plus gracieux. En province, en général, les barytons ont fait défaut à ce rôle difficile qui sort des conditions du talent du plus grand nombre, et le succès s'est établi presque partout par le fait du premier ténor et de la chanteuse. Ici,



nous étions destinés à un rapprochement plus immédiat avec l'Académie de musique. Lesbros n'aurait pas empêché une chute, mais il aurait évité une déroute complète. Il a parfaitement dit le délicieux *andante* du trio du 5^e acte : *pour tant d'amour*. Il l'a dit avec pureté, justesse parfaite, avec du charme et de l'expression. Artiste jusque dans ses costumes, Lesbros était mis avec élégance et rappelait assez les jolies vignettes de Walter-Scott, que vous connaissez.

Une *Chaine* a été jouée une seconde fois. Pour l'acquit de notre conscience, répétons que tout le monde a bien fait son devoir. Degrully a de la noblesse et du naturel, et Mad. Beuzeville assez de dignité. Il est remarquable que les rôles de comédie conviennent mieux à cette dame que les cris effrés du drame, qui lui ont gâté son talent. Mad. Cossard est charmante de jeu, de diction et de tenue. Cossard force un peu, selon son habitude : c'est son défaut ; à force de vouloir être vrai, il ne l'est quelquefois plus. Pougin se tire de Balandard comme il se tirera toujours des rôles où le comique n'est pas franchement accusé, et où les situations remplacent la verve. La maigreur de son organe convient assez aux demi-mots caustiques de M. Scribe, lesquels effleurent le comique, mais qui n'en sont pas. Quant à Eméric, c'est un rôle bien ingrat, et Fanollet en fait ce qu'il peut.

Un M. Dussaussoir, en instance auprès de toutes les administrations qui se sont succédé depuis M. Lecomte, a enfin obtenu une exécution de son ouverture de *Corisandre*, opéra comique inédit ; ce qui n'a pas empêché M. Dussaussoir d'annoncer scrupuleusement que son opéra était en trois actes, ce dont nous sommes ravis, et ce qu'il était indispensable de connaître pour bien juger de l'ouverture. Dans tous les cas, il nous semble qu'on s'est par trop fait tirer l'oreille pour nous faire entendre ce morceau : on en a joué de plus mauvais. On voit que M. Dussaussoir connaît l'instrumentation et les différents styles : on retrouve chez lui les formes naïves de Grétry, mêlées à des idées plus modernes, à Rossini, par exemple. Franchement, il n'y avait pas là motif à solliciter pendant plusieurs années, pas plus du reste qu'à refuser.

Junca a fait sa rentrée par le rôle de Bertram : il était en voix et a bien chanté, et le public le lui a prouvé par ses applaudissements.

DU GÉNIE DU PEINTRE.

On a beaucoup écrit, sans rien décider, au sujet de cette faculté indéfinissable et divine qui fait les peintres, les poètes, les sculpteurs, et qu'on appelle *génie*.

Il est vrai que le mot *génie* est un de ceux sur lesquels il est assez difficile de s'entendre, et dont l'acception n'est pas parfaitement déterminée : c'est ce qui a porté à croire que, puisqu'il ne peut se définir, il ne peut ni s'acquiescer ni se perfectionner. Cependant nous pensons qu'on peut le diviser en deux espèces : le génie qui s'acquiesce, et celui qui ne peut s'acquiescer.

Le génie qui s'acquiesce est une qualité collective ; c'est la réunion de la sensibilité et du jugement, de l'enthousiasme et du calcul, de l'exaltation et d'une sage lenteur dans l'exécution. Le génie, ainsi compris, ne serait donc point une qualité unique accordée à quelques individus, comme le serait une excellente vue ou un odorat parfait : ce serait plutôt un résultat qu'une cause.

Quant à celui qui ne peut s'acquiescer, Buffon le définit ainsi : l'aptitude à la persévérance. Cette définition est très bonne ; car les facultés étant développées et exercées par la persévérance, elles deviennent des aptitudes dont la réunion forme ce qu'on appelle *génie*. Cela est si vrai, que tel qui a le génie de la peinture ne fera peut-être qu'un fort mauvais musicien, et que celui qui a le génie de la musique ne sera peut-être qu'un poète très médiocre. Ainsi, le génie n'est donc point une vertu générale répandue sur un individu privilégié, ou une qualité universelle qui rende toujours un homme grand dans toutes ses productions, mais bien plutôt, comme nous l'avons déjà dit, une aptitude particulière pour une chose en particulier. Les exceptions qu'on pourrait rencontrer ne détruiraient pas cette définition.

L'opinion la plus répandue est de faire consister le génie dans la facilité et dans une certaine négligence de travail, dans un air irrégulier et sauvage : cette idée fut toujours saisie par les artistes ; et aujourd'hui on ne veut plus imiter, on veut créer... De la tant d'orgueilleuses erreurs, et tant d'extravagantes manières. La langue de Raphaël, de Léonard, de Poussin même, est trouvée trop correcte, trop travaillée, enfin trop belle ; c'est ce qu'on ne peut supporter. On pense qu'on n'est véritablement peintre qu'en travaillant avec une liberté mêlée de hardiesse. Selon eux, Titien n'est point assez hardi dans son coloris, Vandick est froid, Rubens n'est pas assez brillant, etc... Comme si l'âme ne s'exhalait pas des belles têtes de Léonard, de Raphaël, de Sasso-Ferrata ; du dessin si châtié, peiné même, de Masaccio, d'Holbein et d'Albert-Durer ! Eh bien ! comme a dit un auteur, qu'on accorde à ces louangeurs que la peinture ne doit produire que par inspiration, et faisons paraître tous les fameux peintres qui ont illustré les arts depuis leur renaissance : nous verrons que ce seraient encore les Raphaël, les Léonard, les Holbein et les Albert-Durer, qui, malgré leur habitude d'alimenter le génie par la méditation, improviseraient avec le plus de succès, et prouveraient tout l'avantage des études sévères, lors même qu'il ne s'agit que des jeux instantanés de l'imagination.

Ainsi, le génie consiste non-seulement à rendre avec excellence des choses bien imaginées, puisque les choses imaginées avec génie et mal rendues n'ont jamais été regardées comme des ouvrages de génie, mais il consiste aussi à poursuivre sans relâche une idée bonne et déterminée. Pourquoi Dominiquin eut-il, au fait, plus de génie que ses condisciples qui en manifestaient davantage ? c'est qu'il avait travaillé à s'en acquiescer.

Enfin, nous pensons avec un auteur moderne que le génie est cette faculté de l'âme qui, échauffée par l'enthousiasme, dirigée et fortifiée par une méditation persévérante, et déterminée par la connaissance des préceptes et des choses, conçoit et produit les beaux ouvrages.

Plusieurs ont confondu le génie avec l'enthousiasme qui existe toujours chez le véritable artiste, mais qu'il sait gouverner et soutenir jusqu'à la fin, et dont il sait toujours tirer un grand parti en le modérant, tandis qu'il lui serait si funeste s'il s'y abandonnait entièrement. Homère avec son enthousiasme n'est point représenté, chez les anciens, autrement que méditant profondément ; et les figures modernes, représentant des Orphées ou des poètes inspirés faisant des contorsions, sont des images mensongères ; il n'y a que dans les parodies que l'on représente ainsi les

poètes et les artistes au moment de leur enthousiasme. Écoutez encore ce qu'a dit l'auteur que j'ai cité plus haut, au sujet de ce genre d'exagération :

« Qui n'est pas la dupe aussi de ces enthousiastes de profession qui expriment leur ravissement par des demi-mots mystiques et prononcés d'une certaine façon, comme si les termes vulgaires étaient au-dessous de leur céleste agitation ; qui gesticulent comme si leur corps ou leur enveloppe matérielle empêchait leur âme de s'élever au niveau de l'esprit céleste dont ils voudraient paraître tout pénétrés ? Croire donc qu'il faille se démonter le cerveau pour être plus voisin du véritable enthousiasme ; croire qu'il faille avoir des extases, des visions, et que, pour représenter Curtius, il faille être tout prêt, comme lui, de se précipiter dans un gouffre enflammé ; penser enfin qu'il soit nécessaire de délirer pour enfanter des chefs-d'œuvre de raison et de sensibilité, et que celui-là n'est point peintre s'il n'extravague quand il compose, et s'il ne voit dans sa fièvre pittoresque des choses comme on n'en voit point dans l'état de santé : cette idée fautive de l'enthousiasme est elle-même un commencement de délire. »

Cette critique est si juste, qu'il existe bien des gens de talent qui prétendent qu'on ne peut rien composer de sang-froid, et que jamais l'imagination n'est mieux disposée à la poésie que lorsqu'elle est échauffée par le Champagne ou exaltée par les vapeurs de l'opium. C'est là vraiment une de ces idées tout-à-fait nouvelles, car il y a un demi-siècle qu'on n'aurait jamais soupçonné pouvoir trouver un poème au fond d'une bouteille. Buffon ne travaillait qu'à jeun, et cependant son ouvrage ne manque ni de style ni d'imagination. L'histoire nous rapporte aussi que lorsque Protogène travaillait à son célèbre *Galysus*, il ne vivait que de lupins trempés, de crainte que les vapeurs d'une autre nourriture n'offusquassent cette liberté de jugement dont il avait reconnu la nécessité pour produire une œuvre remarquable. Ce n'est pas que nous conseillions aux artistes de se mettre au pain et à l'eau pour produire de belles choses, une si rude abstinence nous paraît tout-à-fait inutile ; nous ne la citons ici que pour combattre le sentiment de ceux qui soutiennent qu'il n'y a pas de poésie sans ivresse, et dont l'opinion nous rappelle ce médecin gascon qui, au milieu d'un dîner d'amis, disait naïvement en posant son verre : « Zé l'avoue franchement, zé ne connais rien de mieux que le Bordeaux, aussi zé ne fais rien sans lui. Si zé une opération à faire, zé commence par boire une pointe, puis quand zé mé sens en train, zé taille, zé coupe ; si zé mal coupé..., zé recoupe. »

M^{tin} D^{eny}.

La Société des Amis des Arts nous prie d'annoncer que la Commission envoie à domicile pour faire souscrire au Cercle des arts réunis, sur la présentation d'une lettre signée des membres de la Commission provisoire, et que la réunion générale qui doit nommer la Commission définitive est fixée au 31 mars, le nombre des sociétaires inscrits étant plus que suffisant pour la création du Cercle.

Nous profitons de l'occasion pour engager les personnes qui ont bien voulu se charger de faire souscrire au moyen des listes qui leur ont été confiées, à renvoyer ces mêmes listes au secrétariat du palais Saint-Pierre, où l'on en disposera.

Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur de l'*Artiste en province*,



ARCE que vous avez le sentiment des justes susceptibilités de l'art, je suis convaincu que vous gémissez avec moi de l'industrialisme exercé par la direction des théâtres à l'occasion des bals du carnaval.

Ce n'est point assez des mésaventures presque journalières auxquelles donnent lieu les représentations de la première troupe ; il ne suffisait pas non plus d'avoir loué le temple de l'art à une corporation d'ouvriers qui en a fait une salle de danse : la direction a pensé qu'elle ne pouvait faire moins que de mettre en lutte le Grand-Théâtre de Lyon avec la Rotonde des Brotteaux ; et de là ce déplorable pugilat à coups d'affiches, dans lequel le *Grand-Orient* vient tenir sa partie.

De part et d'autre, que de ridicules ! que d'absurdités ! que de réclames fabuleuses ! Mais le rédacteur des annonces pour le compte des théâtres a, nous devons en convenir, dépassé les limites du plus grotesque cabotinage. Dans les deux gigantesques placards des *nuits orientales*, pas un mot qui ne prête, non pas à la plaisanterie, mais à la plus sanglante ironie. Relevons-en quelques-uns, pour protester au nom de l'intelligence de nos compatriotes outragées.

La première affiche portait à dix francs le prix des entrées, et pendant ce temps on inondait la ville de billets de six francs ! Quelle délicatesse de procédés vis-à-vis des personnes qui, se confiant encore à la direction, avaient pensé suivant l'affiche ! Il est vrai que les derniers billets portaient insolemment le titre de billets de *fauteur*, et M. Adam Kisielewski les avait signés, et plus bas on lisait ces mots : « On peut se procurer de semblables billets au café de la rue St-Côme. » Quelle faveur et quelle dérision ! Malheureux directeur, au lieu de vendre fort cher de prétendus faveurs à la population lyonnaise, cessez donc de lui en demander chaque jour : il est temps que la force cesse.

Puis il était dit encore que quatre billets donneraient droit à une *loge particulière*, comme si l'on eût voulu faire un appel à la concupiscence et aux mauvaises passions : pareilles facilités ne seraient pas tolérées à la *Rotonde*. Ceci touche au scandale.

Le second placard est peut-être plus ébouriffant encore que le premier. La direction, pour éviter la trop grande affluence, consent à n'admettre que 2,500 entrées au lieu de 3,500. O générosité ! 3,500 entrées, ne fût-ce qu'à 6 fr. l'une, produiraient 21,000 fr. M. Adam veut bien n'en recevoir que 13,000 : il est vrai que, selon toute apparence, ce monsieur sait très bien que la recette, malgré les affiches, ne dépassera pas 4,000 fr. Dès-lors tout s'explique.

Passons à une autre tour de force. Voici l'annonce de la tombola :

« Un cheval de 800 fr., et de race limousine croisée avec l'arabe, sera gagné par le premier numéro sortant, si c'est un cavalier. » A qui se rapporte : si c'est un cavalier ? Est-ce au cheval ? est-ce au numéro ? C'est impossible. Nous devons donc l'attribuer au possesseur (sous-entendu) du numéro : mais, au nom du bon sens, messieurs de Varsovie, soyez du moins intelligibles.

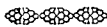
« Si c'est une dame, elle aura un *magnifique schall*, — au lieu de *schall*, — de 500 fr. » Pour ceux qui savent que le prix des cachemires dépasse parfois 12,000 fr., nous savons jusqu'à quel point peut être magnifique un schall de 500 fr. : ce ne sera jamais que la 24^e partie d'une magnificence supérieure. Mais la direction nous apprend que ce schall sortira des magasins de M. Grillet. Nous voici tous bien enchantés de cette excellente nouvelle.

Il serait facile de montrer encore toute la discordance des quarante tambours habillés en gardes-françaises, et du cheval de race limousine, avec l'appellation de

nuit orientale ; on pourrait même disputer peut-être sur le chiffre des 10,000 verres de couleur et des 500 becs de gaz ; mais, hélas ! le courage s'épuise vite à remuer de semblables misères ; et pour moi, qui suis étranger à tout ce qu'il peut y avoir de personnel dans les directions de théâtre, il a fallu que mon sentiment de dignité lyonnaise fût bien froissé pour que je sois descendu dans ces tristes détails.

Faites de ma lettre ce que vous jugerez convenable.

L'un de vos lecteurs assidus.



Éducation des Demoiselles.



Il est une vérité incontestée, c'est que, pour bien commander, il faut savoir obéir. Que dirait-on d'un général qui ne connaîtrait pas les temps de l'exercice, d'un chanteur ne sachant pas ses notes, d'un écrivain ignorant les premières lois de la grammaire ? Précisément ce que l'on serait en droit de dire d'une maîtresse de maison, étrangère aux plus simples habitudes du ménage.

Sans avoir la prétention de faire ici un cours d'éducation à l'usage des jeunes personnes, je braverai le courroux de Mad. Louise Daurdat et de tout l'escadron des femmes libres, quoique probablement gourmandes, en signalant la différence qui existe dans toutes les classes de la société, entre la position d'une jeune fille de quinze à vingt ans et celle d'un jeune homme du même âge.

Jusqu'à un certain point, un jeune homme peut lire dans son avenir, en dirigeant ses études vers un but déterminé. L'un se vouera à l'état militaire, et entrera dans école spéciale ; un autre suivra les cours de droit ou de médecine, avec la perspective presque assurée de devenir un jour avocat, avoué, chirurgien ou docteur en médecine ; celui-ci se destina au notariat, en entrant tout jeune dans une étude de notaire ; celui-là, pour parvenir dans l'ingrate carrière de l'administration publique, sollicitera un surnumérariat ; ceux que n'effraieront point les chances du commerce, iront dans une maison de commerce pour y faire leur apprentissage. Dans les classes inférieures il y aura toujours aussi, pour les garçons seulement, une ligne tracée d'avance. Voilà donc en espérance des militaires, des avocats, des avoués, des notaires, des fonctionnaires publics, des commerçants et des ouvriers de tous les états, tandis que, pour les malheureuses jeunes filles, leur destinée est suspendue dans l'avenir ; elles ne sauront leur position sociale qu'au jour de leur mariage, puisque cette position sera celle de leur mari. Dans tous les cas possibles, et quel que soit l'échelon de la fortune où elles seront attachées, je ne vois qu'une chose dont elles puissent être assurées d'avance, c'est qu'elles auront à tenir un ménage, de quelque ordre qu'il soit. Ainsi donc, que vous ayez cent mille livres de rente, ou que vous comptiez sur le travail du jour pour la vie du lendemain, habitez de bonne heure vos filles aux soins et aux travaux du ménage : c'est la seule partie de leur éducation dont l'utilité ne puisse pas être problématique pour elles.

Halte-là, M. le moraliste, va-t-on dire peut-être, vous le prenez un peu haut pour un docteur en gastronomie ! — Et pourquoi, s'il vous plaît, mettrait-on sous le boisseau une pensée utile, quand elle se présente par hasard ? Faut-il, parce que l'on s'honore du beau titre de gastronome, appendre éternellement sa plume à des frivolités ? C'est très sérieusement que je prêche en faveur de l'introduction de quelques connaissances en cuisine dans l'éducation des jeunes personnes. — Siècle d'horreur ! diront-elles de leur côté : vous voulez faire de nous des cuisinières !... — Et quand cela serait ! La roue de la fortune tourne avec tant de rapidité, que nul n'oserait assurer ce qu'il sera dans dix ans. Toutefois rassurez-vous, Mesdemoiselles, je respecte trop vos blanches mains pour les vouloir salir au contact de la queue d'une poêle ou du couvercle d'une marmite ; mais je veux que rien de ce qui tient aux détails d'une maison ne vous soit étranger. Vous ne savez pas combien Paris renferme de maris qui dîneraient plus souvent chez eux, si leur dîner était meilleur, s'il se ressentait de la sollicitude d'une bonne ménagère. Que ce titre de bonne ménagère ne vous effraie pas, il n'a rien d'incompatible avec le charme de l'esprit et les grâces séduisantes d'une jeune femme. Que votre table ait sa coquetterie, que cette coquetterie soit la vôtre. Qui voudrait, par son ignorance complète dans l'art de la cuisine et de ses procédés les plus vulgaires, s'exposer à ce qui arriva à une belle dame de ma connaissance ? C'est une toute petite histoire que je vais vous raconter.

Cette dame ayant un jour demandé à sa cuisinière comment venaient aux écrivains cette belle couleur pourprée que vous leur connaissez, celle-ci lui dit que c'était en les faisant cuire dans du vinaigre. A quelques jours de là, ma belle dame voulut teindre elle-même une robe grise en rouge, et n'eut rien de plus pressé que de la faire bouillir dans du vinaigre. Or, la robe, comme vous vous en doutez, ayant con-

servé sa couleur première, la cuisinière fut renvoyée, parce que bien évidemment elle avait voulu se moquer de sa maîtresse.

Que si, en outre, il se trouve un jour une grande dame qui veuille se donner la satisfaction d'aller en bel équipage à la halle pour y faire ses provisions, je l'engage à bien visiter, à son retour, les poches de sa voiture, sans quoi il pourrait lui arriver ce qui arriva sous l'empire au prince de Fuentès-Pignatelli. Ce riche seigneur avait prêté sa voiture à la plus belle actrice de Paris ; la mère de celle-ci s'en servit pour aller faire son marché ; mais, au retour, elle oublia quelque chose dans une des poches de la voiture. Ce quelque chose était un poisson ; d'où il advint que, au bout de quelques jours, la voiture était empoisonnée.

Ici je dois rendre justice à l'intelligence de certaines jeunes femmes. On en voit, à peine sorties de l'enfance, administrer une maison considérable, maintenir l'ordre et se faire obéir là où tout jeune homme perdrait la tête. Ce sont ces jeunes privilégiées que toutes doivent prendre pour modèles. Pour savoir, il faut d'abord choses : apprendre et vouloir.

Il importe essentiellement, non-seulement qu'une jeune personne mette de temps à autre la main à la pâte, mais il faut encore qu'elle connaisse le prix et surtout la qualité de tous les ingrédients nécessaires à la confection d'un dîner. L'esprit d'économie qu'elle apporte dans sa maison transforme en vérité la dot hyperbolique allouée par Molière à la future d'Harpagon : ce n'est pas la dépense bien entendue, c'est le gaspillage qui ruine promptement les établissements les mieux fondés en apparence ; comme l'économie est la plus sûre de toutes les fortunes.

Voyez en Angleterre, en Allemagne, à Genève : dans les plus grandes familles, vous ne trouverez pas une jeune personne qui ne sache faire des gâteaux de diverses espèces, et qui ne préside chez ses parents à quelque partie du service. En sont-elles moins considérées ? en sont-elles moins aimables ? sont-elles plus difficiles à marier ? Pas le moins du monde. Mais il ne suffit pas de faire les choses, il faut les faire bien, avec une sorte d'amour, car la répugnance engendre le dégoût. Que si une femme consent, par complaisance ou par nécessité, à gouverner son pot-au-feu, il faut, selon la belle expression de M. de Marcolle, qu'elle *épée jusqu'à ses moindres intentions*. Méditez sur ce que je vais vous dire en terminant ces conseils paternels :

A l'époque où le divorce était si facile en France, un homme divorça et se remaria. La lune de miel ne comptait pas encore huit jours de durée, quand on lui fit cadeau d'un gigot de mouton des Ardennes. Sa nouvelle femme laissa brûler le gigot. Dès le lendemain le mari prudent et sage divorça une seconde fois, et reprit sa première femme qui ne laissa jamais rien brûler. Je ne connais pas un exemple de divorce plus justifiable.

M. de V.



Nouvelles Diverses.

Le procès entre MM. Troupenas et Aulagnier, éditeurs de musique, relativement à la propriété du *Stabat* de Rossini, a été jugé la semaine dernière à Paris, au Tribunal civil. M. Aulagnier a été débouté de ses prétentions, et M. Troupenas maintenu dans la propriété du *Stabat*. C'est maintenant devant la police correctionnelle que vont paraître MM. Schlesinger et Aulagnier, prévenus de contrefaçon. La décision du Tribunal civil simplifie singulièrement cette dernière affaire.

— Deux théâtres à Paris viennent de décéder : le Panthéon et le théâtre Saint-Antoine. Ce n'est pas un mal pour l'art dramatique.

— Monrose, le dernier des valets de la Comédie-Française, est allé jouer à Rouen le *Mariage de Figaro*, au bénéfice de son fils cadet. Le succès du vieux comédien a été brillant.

Notre dernier numéro contenait une note sur le concert donné par Mlle de Rupplin au Cercle musical. Dans cette note nous parlions de Mlle Revol, jeune pianiste excellente, élève de M. Mockler. C'est Mlle Revol qu'il faut lire, et non Revol. Cette demoiselle, dont le talent s'apprécie chaque jour davantage, ne nous pardonnerait pas de méconnaître son nom.

Le Rédacteur en chef, E. LAUGIER.

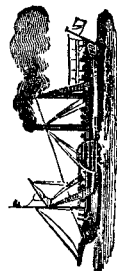
LE PAPIN DU RHONE,
BATEAU A VAPEUR EN FER, A BASSE PRESSION,
part du port des Cordeliers

POUR
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE,
ARLES ET MARSEILLE,
Tous les jours, à 5 heures du matin.

BUREAUX :
Port des Cordeliers, 59 à Lyon.

EN VENTE
Au bureau de l'ARTISTE EN PROVINCE
ET CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE MUSIQUE.

MÉLODIE
POUR PIANO SEUL,
Par Alexandre Bilet.
Prix marqué : 3 fr. 75 c.



AVIGNON en 10 heures
de marche.
REMONTE en 30 heures.
Départ tous les jours à quatre heures du matin
du port d'Ainay sur la Saône.

PRIX DES PLACES :
VALENCE, AVIGNON et BEAUCAIRE,
Premières, 4 f. — Secondes, 2 f.

Il y a à bord un restaurant bien tenu.
S'adresser à MM. BONNARD frères et Four, propriétaires des superbes bateaux neufs
le Crocodile, le Marsouin, le Mistral,
le Girocco,
quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine, à bord du bateau.